



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 novembre 2003  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-huitième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005\*\*

#### Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

#### Chapitre 13

#### Centre du commerce international CNUCED/OMC\*\*\*

(Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)\*\*\*\*

Additif

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble .....	2
Programme de travail .....	6
Annexe	
Produits habituellement inclus dans le budget-programme qui seront supprimés pour l'exercice biennal 2004-2005 .....	18

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session (A/58/6/Rev.1)*.

\*\*\* Le présent document a nécessité des consultations approfondies avec l'Organisation mondiale du commerce, l'une des organisations qui chapeaute le Centre du commerce international, ce qui en retardé la publication.

\*\*\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6 (A/57/6/Rev.1)*.



---

## **Chapitre 13**

### **Centre du commerce international CNUCED/OMC**

**(Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

#### **Vue d'ensemble**

*Budget total : 65 098 600 francs suisses avant réévaluation des coûts  
et 65 334 400 francs suisses après réévaluation des coûts*

*Part de l'ONU : 32 313 800 francs suisses avant réévaluation des coûts  
et 32 431 700 francs suisses après réévaluation des coûts*

- 13.1 Le Centre du commerce international (CCI), organisme de coopération technique chapeauté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), coordonne toutes les activités de coopération technique menées par l'Organisation des Nations Unies en vue de promouvoir le commerce, comme prévu par la résolution 1819 (LV) du Conseil économique et social en date du 9 août 1973. Le CCI est chargé d'exécuter le sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. L'ONU et l'OMC participent à parts égales au financement du budget ordinaire du CCI. Les dispositions administratives révisées relatives au CCI ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411 B du 18 décembre 1998 et sont en train d'être réexaminées.
- 13.2 Par ses activités de coopération technique, le Centre cherche surtout à doter les entreprises des pays en développement et en transition des moyens de devenir concurrentielles sur le marché international. Pour ce faire, il diffuse des informations, mène des activités de formation et fournit des services consultatifs. Ses principaux clients sont des institutions publiques et privées et des réseaux d'institutions qui, dans les pays partenaires, fournissent aux exportateurs des services d'appui spécialisés.
- 13.3 L'importance du commerce pour le développement est de plus en plus généralement reconnue. La Déclaration de Doha, issue de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC (Doha, novembre 2001), a réaffirmé l'utilité des travaux du CCI et demandé qu'il soit renforcé. Le Consensus de Monterrey, issu de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey (Mexique), mars 2002), a réaffirmé que les États Membres étaient déterminés à promouvoir le commerce international en tant que moteur du développement et a souligné que la priorité devrait être accordée aux pays les moins avancés et au développement de l'Afrique, notamment par le biais du Cadre intégré pour l'assistance technique aux pays les moins avancés dans leurs activités liées au commerce, du Programme intégré d'assistance technique, du Fonds d'affectation spéciale mondial pour le financement du développement créé par l'OMC à Doha et des activités du CCI. La Déclaration et le Consensus mettent donc tous deux l'accent sur l'importance stratégique, pour le développement, de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le domaine du commerce.
- 13.4 La Déclaration adoptée à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Cancun (Mexique) en septembre 2003, s'est terminée par une réaffirmation de toutes les déclarations et décisions de Doha et un nouvel engagement à travailler en vue de les mettre pleinement et fidèlement en oeuvre. Il faut donc s'attendre à ce que tant les bénéficiaires que les donateurs – nationaux et multilatéraux – demandent que les services du CCI continuent à se développer. Le CCI entend bien jouer pleinement son rôle. Il s'efforcera de consolider et de développer les

partenariats entre les secteurs public et privé ainsi que les réseaux dans les pays en développement et les pays en transition et axera ses activités sur la mise en oeuvre du Programme de Doha pour le développement.

- 13.5 Étant donné la reconnaissance de plus en plus large du rôle que joue l'assistance technique relative au commerce dans le développement, la demande de services a considérablement augmenté ces dernières années. Grâce à la générosité des donateurs, le volume de l'assistance technique fournie par le CCI a augmenté de 20 % par an en 2001 et 2002. Le Centre s'efforcera de maintenir ce niveau de croissance en 2003 et 2004.
- 13.6 Compte tenu de sa petite taille et du fait que la demande de services d'appui au commerce va en augmentant et en se diversifiant, le CCI a décidé de répartir ses activités de coopération technique en trois volets. Dans le cadre du premier volet, il propose des outils d'amélioration de la compétitivité tels que des guides sur les pratiques optimales, diverses stratégies et des systèmes de normes, essentiellement dans le cadre d'une collaboration avec des interlocuteurs nationaux par voie électronique, et offre des services d'appui technique via l'Internet. Les recherches effectuées au siège sont donc de plus en plus axées sur la conception et l'expérimentation de ces outils, ainsi que sur la rationalisation des procédures suivies pour les adapter aux circonstances locales. Dans le cadre du deuxième volet, le Centre conçoit et exécute, en partenariat avec d'autres organismes d'assistance technique spécialisés, des projets auxquels plusieurs organisations et plusieurs pays participent – par exemple le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce et le Programme intégré d'assistance technique – en vue d'exploiter au maximum les synergies possibles entre les organismes de coopération technique. Dans le cadre du troisième volet, il fournit une assistance technique spécialisée (information, formation et services consultatifs), dans le cadre de projets nationaux et régionaux.
- 13.7 Le programme du Centre est revu chaque année par le Groupe consultatif commun du CCI, principale instance intergouvernementale d'élaboration des politiques du Centre, qui est ouvert aux membres de la CNUCED et de l'OMC. Le Conseil général de l'OMC et le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED examinent chaque année son rapport et ses recommandations. En outre, chaque année, le Groupe consultatif tient une session informelle pour passer en revue certaines activités du Centre.
- 13.8 L'augmentation du nombre de publications par rapport à l'exercice biennal 2002-2003 tient à un nouveau système de comptabilisation. L'augmentation du nombre de publications en série est due notamment à l'inclusion, dans cette catégorie, de publications auparavant recensées comme supports techniques et à la création de nouvelles publications. L'augmentation du nombre de publications isolées (voir tableau 13.1) tient en grande partie à la prise en compte de diverses publications isolées sur des questions relatives aux activités du Centre dans le domaine du renforcement des capacités, suite à une décision prise à l'issue d'un examen du programme de publications auquel il a été procédé au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

Tableau 13.1

**Tableau récapitulatif des publications (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)**

<i>Publications</i>	<i>2000-2001 Nombre effectif</i>	<i>2002-2003 Estimation</i>	<i>2004-2005 Prévision</i>
Publications en série	30	97	111
Publications isolées	40	77	108
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>174</b>	<b>219</b>

- 13.9 Les principales réalisations escomptées et les principaux indicateurs de succès pour l'exercice biennal 2004-2005, ainsi que les ressources nécessaires, sont exposés en détail dans la section intitulée « Programme de travail ». Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont récapitulés au tableau 13.2.

Tableau 13.2

**Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par grande rubrique**

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
Programme de travail	5	16
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>16</b>

- 13.10 Conformément aux dispositions administratives révisées, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale l'esquisse budgétaire proposée au titre du CCI pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/57/761). Le montant proposé dans l'esquisse représentait une augmentation de 5,4 % en termes réels, comme prévu dans l'esquisse budgétaire pour l'ONU. La même demande d'augmentation du montant des ressources ordinaires a été présentée au Conseil général de l'OMC. Les ressources en question sont nécessaires pour que le Centre puisse, suivant l'objectif qu'il s'est fixé, augmenter le volume de l'aide qu'il fournit en 2004 et maintenir le même niveau les années suivantes. Dans sa résolution 57/312 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a pris note de l'esquisse, selon laquelle la part du budget du CCI devant être prise en charge par l'ONU s'élevait à 32 977 400 francs suisses (soit 20 938 000 dollars au taux de 1,575 franc suisse pour 1 dollar).
- 13.11 Le montant estimatif des ressources prévues dans le présent projet de budget représente une augmentation de 5,5 % (chiffres arrondis) en termes réels. Cette augmentation tient surtout à la création de six postes d'administrateur (3 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) et de cinq postes d'agent des services généraux, ainsi qu'au reclassement de trois postes (2 de P-4 à P-5 et 1 de P-2 à P-3). Tous les postes qu'il est proposé de créer ou de reclasser correspondent à des activités de fond et permettront au Centre de répondre à la demande d'assistance technique là où elle est la plus importante, à savoir dans les domaines suivants : a) renforcement des capacités en matière de conception et de gestion des plans nationaux et sectoriels; b) analyse des flux commerciaux, des perspectives commerciales, des obstacles à l'accès au marché et de la compétitivité; c) renforcement des capacités en matière de promotion de l'entreprise privée, sous l'angle des négociations commerciales et de l'intégration des pays en développement et en transition dans le système commercial multilatéral; d) développement des capacités dans le domaine du commerce des services; e) expansion et coordination de projets régionaux et interrégionaux multidisciplinaires mis en oeuvre à grande échelle par plusieurs organisations; f) extension de la coopération technique aux pays en transition; g) développement des compétences des entreprises en matière d'exportation; h) accès aux outils informatiques de renforcement de la compétitivité mis au point par le CCI et développement des capacités d'exploitation de ces outils; et i) extension des programmes de vulgarisation de l'informatique à des entreprises cibles dans les pays en développement ou en transition. Les incidences budgétaires de la création de 11 postes (soit 3 099 900 francs suisses) seraient en partie compensées par la suppression de deux postes (1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux) qui ont servi jusqu'ici à rembourser le bureau du Bureau des services de contrôle interne à Genève et l'Office des Nations Unies à Genève pour les services rendus au CCI, les ressources correspondantes (534 800 francs suisses) étant transférées à la

rubrique Subventions et contributions, ce qui correspond mieux aux arrangements administratifs avec ces deux entités.

- 13.12 L'augmentation de 810 800 francs suisses au titre des dépenses non liées aux postes tient principalement à : a) l'augmentation du montant prévu au titre des subventions et contributions, qui correspond au coût des services rendus par le Bureau des services de contrôle interne et l'Office des Nations Unies à Genève, lequel était auparavant couvert par des ressources équivalentes consacrées à deux postes (1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux), qu'il est proposé de supprimer; b) l'application de la décision qu'a prise l'Assemblée générale dans sa résolution 57/312, de prévoir des crédits pour que la documentation du Groupe consultatif commun soit publiée dans deux langues supplémentaires, l'arabe et le chinois, cette décision devant se traduire par une augmentation de 160 000 francs suisses des ressources allouées au Groupe consultatif et des réductions d'un montant correspondant devant être opérées au titre d'autres objets de dépense; et c) des dépenses supplémentaires au titre du mobilier et du matériel, étant donné la création de postes supplémentaires, et l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire.
- 13.13 Le tableau 13.3 indique, en francs suisses, les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005. La contribution de chaque organisation est estimée à 32 431 700 francs suisses, soit 20 591 600 dollars au taux de 1,575 franc suisse pour 1 dollar, ce qui correspond à une diminution de 346 400 dollars par rapport au montant indiqué dans l'esquisse budgétaire (voir par. 13.10 ci-dessus). La Cinquième Commission est actuellement saisie de propositions concernant la réévaluation des coûts inscrits dans le projet de budget-programme pour 2004-2005 compte tenu des données les plus récentes sur les taux de change. Selon ces données, la réévaluation des coûts afférents au CCI devrait s'effectuer sur la base d'un taux de change de 1,359 franc suisse pour 1 dollar. Le montant des ressources nécessaires pour le chapitre 13 s'élèverait donc à 23 864 400 dollars.
- 13.14 Les recettes diverses pour 2004-2005 sont actuellement estimées à 471 000 francs suisses, contre 695 000 francs suisses pour l'exercice précédent. La diminution s'explique principalement par une réduction des loyers perçus, liée à l'expansion du programme de travail et à des besoins accrus en locaux, et par des modifications des contrats conclus avec les prestataires de services.
- 13.15 Les fonds extrabudgétaires qui seront disponibles pour l'exercice biennal sont estimés à 53 397 000 dollars (soit 72 566 600 francs suisses au taux de 1,359 franc suisse pour 1 dollar), ce qui représente 52,6 % du total des ressources. Les fonds extrabudgétaires, qui viennent s'ajouter aux ressources ordinaires, permettent au CCI d'exécuter des projets de coopération technique concrets à l'aide des outils et des travaux préparatoires financés au moyen de ces ressources.

Tableau 13.3

**Prévisions de dépenses**

(En milliers de francs suisses)

Objet de dépense	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues	2004 Dépenses prévues	2004-2005 Dépenses prévues (première estimation)
		Montant	Pour- centage				
Postes	47 152,9	2 565,1	5,4	49 718,0	49 836,2	24 713,4	25 122,8
Dépenses non liées aux postes	14 569,8	810,8	5,6	15 380,6	15 498,2	7 772,6	7 725,6
<b>Total</b>	<b>61 722,7</b>	<b>3 375,9</b>	<b>5,5</b>	<b>65 098,6</b>	<b>65 334,4</b>	<b>32 486,0</b>	<b>32 848,4</b>

Objet de dépense	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues	2004 Dépenses prévues	2004-2005 Dépenses prévues (première estimation)
		Montant	Pour- centage				
À déduire : recettes	695,0	(224,0)	(32,2)	471,0	471,0	235,5	235,5
Montant net à répartir entre les deux organisations	61 027,7	3 599,9	5,9	64 627,6	64 863,4	32 250,5	32 612,9
Part de chaque organisation	30 513,9	1 800,0	5,9	32 313,8	32 431,7	16 125,2	16 306,5

Tableau 13.4

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	4	4	–	–	1	1	5	5
P-5	15	17	–	–	–	–	15	17
P-4/3	42	46	–	–	7	7	49	53
P-2/1	11	10	–	–	–	–	11	10
<b>Total partiel</b>	<b>74</b>	<b>79</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>82</b>	<b>87</b>
<b>Agents des services généraux</b>	<b>74</b>	<b>78</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>82</b>	<b>86</b>
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>157</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>164</b>	<b>173</b>

**Programme de travail**

- 13.16 Les activités du CCI visent essentiellement à aider les pays en développement et les pays en transition, en particulier le secteur marchand de ces pays, à se doter des capacités nécessaires pour exploiter toutes les possibilités de développement des exportations et de rationalisation des importations qui s'offrent à eux. Elles portent spécifiquement sur les aspects opérationnels du développement du commerce. Les principaux partenaires du Centre sont des réseaux nationaux d'institutions de promotion du commerce qui ont pour but de rendre le secteur des petites entreprises plus concurrentiel sur le plan international. La priorité est donnée à l'Afrique et aux pays les moins avancés.
- 13.17 Des activités d'assistance technique sont menées aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional. À l'appui de ces activités, le Centre mène au siège un programme de recherche appliquée très dynamique, axé sur la collecte et l'analyse de données sur les marchés et les perspectives commerciales et sur la mise au point d'outils « génériques » qui, après adaptation, seront utilisés ou bien directement par les organismes partenaires, ou bien directement par des entreprises, dans des pays en développement ou en transition. Grâce à ce programme, le CCI peut offrir une coopération technique de qualité et réduire les délais et les coûts d'exécution sur le

terrain. Il utilise de plus en plus l'informatique et la télématique comme outils de recherche et d'exécution des activités d'assistance technique.

- 13.18 Le CCI exécute ses activités de coopération technique en coopération avec la CNUCED et l'OMC, les organisations qui le chapeaute. En outre, il coopère avec un réseau d'organismes multilatéraux aussi divers que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds monétaire international, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et le Secrétariat du Commonwealth. Il coopère aussi, de plus en plus, directement avec des organismes de coopération technique bilatéraux, surtout ceux des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour la conception et l'exécution des activités sur le terrain. Ses principaux interlocuteurs au niveau des pays sont les ministères du commerce, les organisations nationales de promotion du commerce, les associations commerciales et industrielles, les chambres de commerce, les organismes de promotion des petites entreprises et d'autres membres spécialisés des réseaux nationaux d'appui au commerce.
- 13.19 Le Centre a à sa tête un Directeur exécutif; il comprend trois divisions opérationnelles et une division chargée de l'appui aux programmes. Le Bureau du Directeur exécutif assure la direction stratégique du Centre, pour ce qui est de son développement et de sa gestion. Il coordonne le programme de travail et, à cette fin, établit le plan stratégique et en surveille l'exécution; il fait de même en ce qui concerne les fonctions essentielles que sont l'évaluation des programmes et des projets, la mobilisation des ressources et les communications. Le Bureau du Directeur exécutif représente le Centre dans ses contacts de haut niveau avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, l'OMC et d'autres organisations. Il assure la présidence des principaux comités afin de définir les grands axes du développement et des politiques du Centre, ainsi que ses orientations stratégiques. Il est en outre responsable des aspects techniques et de la gestion du Forum sur les stratégies nationales d'exportation, qui, avec plus de 55 pays participants, est un des fleurons du Centre. Le Forum, qui vise à encourager l'adoption de solutions stratégiques aux principaux problèmes de compétitivité grâce au recensement et à la diffusion des pratiques optimales et à la mise en commun de l'expérience des pays, a suscité une importante demande d'appui technique, sur le terrain, à la conception et à la gestion des stratégies nationales et sectorielles. Cette demande d'assistance technique stratégique devrait continuer à croître au cours de l'exercice biennal 2004-2005.
- 13.20 La Division de la coordination de la coopération technique coordonne les activités menées sur le terrain, y compris les relations avec les donateurs, et veille à ce que ces activités soient conformes aux besoins et aux priorités des pays et des régions en matière de promotion du commerce. Elle assure la direction des opérations d'évaluation des besoins et d'élaboration des programmes et gère les projets nationaux et régionaux intégrés. Diverses décisions prises récemment ont des incidences sur le fonctionnement et le programme de travail de la Division; on citera notamment le Programme de Doha pour le développement, qui confie au Centre le rôle de chef de file pour ce qui est de répondre, sur le plan opérationnel, aux besoins d'assistance technique relative au commerce. Au niveau interrégional, la Division continuera de s'efforcer, en particulier, de répondre à la demande de coopération technique des pays les moins avancés, suivant le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, et à multiplier les activités de promotion du commerce Sud-Sud, ainsi que les initiatives de réduction de la pauvreté reposant sur les exportations. De même, pour que le volet commerce et développement soit renforcé dans le programme de travail du Centre, la Division sera encore plus soucieuse qu'auparavant de veiller à ce que les questions d'intérêt commun, à savoir les objectifs du Millénaire pour le développement et les priorités du Programme de Doha pour le développement soient pleinement intégrés dans les programmes nationaux.

- 13.21 La Division des services d'appui au commerce a pour but de rendre les entreprises plus concurrentielles sur les marchés mondiaux et à cette fin, elle s'efforce : a) de développer les capacités institutionnelles des pays pour qu'ils puissent : i) fournir au secteur des entreprises des services d'appui au commerce efficaces et aider les entreprises qui exportent à se doter des moyens d'affronter la concurrence sur le marché international en leur proposant des outils de diagnostic et de recherche de normes d'excellence et des stratégies commerciales, ii) renforcer les services nationaux d'appui aux entreprises (financement du commerce, normes de qualité et gestion de la qualité, conditionnement des produits d'exportation et droit commercial) grâce à des conseils et des activités de formation, et iii) aider le secteur marchand à s'intégrer dans le système commercial multilatéral réglementé; b) de renforcer les capacités des entreprises, surtout en ce qui concerne la gestion, les exportations et l'informatique; c) d'améliorer la gestion des filières d'achat et d'approvisionnement du secteur public et privé en apportant un soutien continu aux petites entreprises et aux organismes d'achat pour les aider à obtenir de meilleurs prix, et de rendre les organismes nationaux mieux à même de donner des conseils, de dispenser des formations et de diffuser l'information dans ce domaine; et d) de coordonner les activités d'appui technique au commerce électronique du Centre grâce à un programme mondial élargi de recherche sur les pratiques optimales et de diffusion de l'information. La Division élabore et teste, après avoir fait des recherches, des outils, des méthodes et des services d'amélioration de la compétitivité, et les met à la disposition d'entreprises par l'intermédiaire d'un réseau d'institutions partenaires. Les produits finis sont utilisés dans le cadre des programmes de pays ou de groupes de pays gérés par la Division de la coordination de la coopération technique.
- 13.22 L'objectif du programme de travail de la Division du développement des produits et des marchés restera d'aider le secteur marchand, dans les pays en développement et en transition, à s'adapter à l'évolution des marchés, des débouchés et des pratiques commerciales en faisant face à la concurrence. La priorité demeurera de fournir aux entreprises et aux organismes d'appui au commerce l'information et les conseils qui les aideront à prendre des décisions relatives au choix des marchés, à la mise au point des produits et à la promotion des ventes. Les produits de la Division continueront de jouer un rôle important dans l'élaboration de la stratégie globale du Centre et dans la définition des activités sur le terrain. En ce qui concerne l'information sur le commerce, les activités de renforcement des capacités comprendront trois volets principaux : a) renforcement des services nationaux, publics et privés, d'information sur le commerce; b) appui à la mise en place de services et de réseaux régionaux et intrarégionaux d'information sur les entreprises; et c) information. Le système de référence et d'information sur le commerce, lancé en 2002, continuera d'être développé. En ce qui concerne l'analyse stratégique des marchés, l'objectif principal sera de rendre les échanges mondiaux plus transparents et d'améliorer l'accès aux marchés, d'arrêter des normes en matière de compétitivité des exportations et de mettre en évidence les perspectives qu'offrent certains produits ou certains pays. Au cours de l'exercice biennal, la Division poursuivra son programme de recherche appliquée sur les marchés agricoles et industriels présentant un intérêt pour les pays en développement et, sur la base de ces analyses, continuera d'aider ses interlocuteurs nationaux à élaborer et à perfectionner leurs stratégies sectorielles d'exportation.
- 13.23 La Division de l'appui aux programmes fournit au CCI l'appui administratif, logistique et technique dont il a besoin pour planifier et mettre en oeuvre toutes ses activités, qu'elles soient imputées sur les ressources ordinaires ou sur les fonds extrabudgétaires. Elle établit le budget, en suit l'exécution et présente les rapports correspondants à l'ONU et à l'OMC, et elle veille à ce que les activités financées au moyen des ressources ordinaires et des fonds extrabudgétaires soient exécutées dans le respect des règlements en vigueur. Ses activités ont pour objet d'aider le Centre dans son ensemble à s'acquitter de son mandat : augmenter le volume de l'assistance technique et la rendre plus efficace.

Tableau 13.5

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif* : Permettre aux entreprises des pays en développement et des pays en transition de tirer parti des avantages compétitifs dont elles disposent sur le marché international et de trouver de nouveaux créneaux.

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

a) Constitution d'un noyau de compétences nationales sur les questions relatives au système commercial multilatéral, ce qui suppose une bonne connaissance des réalités et des potentialités des produits et des marchés.

a) i) Augmentation du nombre de réseaux nationaux mis en place ou bénéficiant d'un appui dans le cadre du « Réseau commercial mondial (World Tr@de Net) » et d'autres programmes apparentés du CCI;

*Mesure des résultats* :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 50 réseaux nationaux

2004-2005 (objectif) : 70 réseaux nationaux

ii) Augmentation du nombre d'activités menées par les différents réseaux de promotion;

*Mesure des résultats* :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 60 réunions de réseaux, bulletins d'information, réponses et contributions aux sites Web du CCI

2004-2005 (objectif) : 120 réunions de réseaux, bulletins d'information, réponses et contributions aux sites Web du CCI.

iii) Augmentation du nombre de comités interinstitutions mis en place dans les pays africains participant au Programme commun d'assistance technique intégrée.

*Mesure des résultats*

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 8 comités

2004-2005 (objectif) : 16 comités

b) Conception de stratégies de développement du commerce qui tiennent compte des capacités de production, de la demande internationale et des pratiques commerciales.

b) i) Augmentation du nombre de stratégies de développement du commerce élaborées grâce à la collaboration (nationale ou sectorielle) avec le CCI, en cours d'application;

*Mesure des résultats* :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 17 stratégies

2004-2005 (objectif) : 57 stratégies

	<p>ii) Augmentation du nombre de pays bénéficiant d'une assistance pour intégrer une dimension électronique dans leurs stratégies d'exportation;</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2000-2001 : sans objet            2002-2003 (estimation) : 4 pays            2004-2005 (objectif) : 14 pays</p> <p>iii) Augmentation du nombre de demandes portant sur des projets pilotes opérationnels dans le cadre du Programme de réduction de la pauvreté par l'exportation.</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2000-2001 : sans objet            2002-2003 (estimation) : demandes portant sur 8 projets            2004-2005 (objectif) : demandes portant sur 16 projets</p>
<p>c) Renforcement des institutions nationales d'appui au commerce, qui fournissent des services aux entreprises pour développer leurs capacités et accroître leur compétitivité.</p>	<p>c) i) Augmentation du nombre d'organismes d'appui au commerce ayant établi un partenariat avec le CCI;</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2000-2001 : sans objet            2002-2003 (estimation) : 400 institutions            2004-2005 (objectif) : 600 institutions</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'institutions utilisant les outils d'appui du CCI;</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2000-2001 : sans objet            2002-2003 (estimation) : 20 institutions dans 20 pays            2004-2005 (objectif) : 60 institutions dans 40 pays</p> <p>iii) Augmentation de la demande d'informations relatives au commerce, attestée par le nombre de visites du site Web du Forum du commerce international et le nombre de liens avec le site.</p>

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

	<p><i>Mesure des résultats</i>  2000-2001 : sans objet  2002-2003 (estimation) : 820 000 visites et 157 liens  2004-2005 (objectif) : 900 000 visites et 175 liens</p>
d) Amélioration des résultats commerciaux dans certains secteurs de produits et de services.	<p>d) i) Augmentation du nombre des entreprises participant aux réunions acheteurs-vendeurs et aux activités de rapprochement organisées par le CCI;</p> <p><i>Mesure des résultats</i>  2000-2001 : sans objet  2002-2003 (estimation) : 1 250 entreprises  2004-2005 (objectif) : 2 750 entreprises</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays dans lesquels les partenaires utilisent les outils d'analyse stratégique des marchés du CCI;</p> <p><i>Mesure des résultats</i>  2000-2001 : sans objet  2002-2003 (estimation) : 128 pays  2004-2005 (objectif) : 140 pays</p> <p>iii) Augmentation du nombre d'associations pour le commerce des services;</p> <p><i>Mesure des résultats</i>  2000-2001 : sans objet  2002-2003 (estimation) : 2 associations  2004-2005 (objectif) : 7 associations</p> <p>iv) Augmentation du nombre d'institutions appliquant les outils mis au point par le CCI pour la gestion, les exportations et les audits en ligne.</p> <p><i>Mesure des résultats</i>  2000-2001 : sans objet  2002-2003 (estimation) : 4 institutions  2004-2005 (objectif) : 34 institutions</p>
e) Promotion de l'entrepreneuriat pour les exportations et de la compétitivité au niveau des entreprises.	<p>e) i) Augmentation du nombre d'institutions partenaires offrant des programmes de formation à la gestion des entreprises;</p> <p><i>Mesure des résultats</i>  2000-2001 : sans objet  2002-2003 (estimation) : 45 institutions  2004-2005 (objectif) : 90 institutions</p>

Réalizations escomptées

Indicateurs de succès

ii) Augmentation du nombre d'associations commerciales appliquant les outils d'appui élaborés par le CCI;

*Mesure des résultats*

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 100 institutions dans 70 pays

2004-2005 (objectif) : 120 institutions dans 90 pays

iii) Augmentation du nombre de stagiaires formés et de plates-formes ou réseaux régionaux mis en place.

*Mesure des résultats*

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 300 stagiaires et 2 plates-formes/réseaux régionaux

2004-2005 (objectif) : 1 000 stagiaires et 6 plates-formes/réseaux régionaux

### Facteurs externes

- 13.24 Le Centre du commerce international élargit l'éventail des services qu'il propose en fonction de la demande des bénéficiaires, du volume d'appui fourni par les donateurs et de sa propre évaluation des besoins nationaux. L'évolution du marché international et du système de commerce multilatéral, et les besoins et les priorités qui en résultent pour ses clients amènent le Centre à constamment adapter son programme d'activité. Les ajustements et les inflexions envisagés dans le cadre du programme global de coopération technique sont passés en revue lors de la réunion annuelle du Groupe consultatif commun et lors des consultations régulières avec les parties prenantes. Les résultats des analyses stratégiques de l'atténuation de la pauvreté réalisées par la Banque mondiale et du processus du Cadre intégré, ainsi que la demande émanant du Forum exécutif annuel du CCI influent également sur son programme d'activité. Enfin, le CCI étant exclusivement un organisme de coopération technique, ce programme et le niveau des réalisations sur le terrain sont directement fonction de l'existence de ressources extrabudgétaires.

### Produits

- 13.25 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les produits suivants seront exécutés :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
    - i) Services fonctionnels : réunions annuelles officielles et officieuses du Groupe consultatif commun (4); réunions du Comité consultatif du Fonds global d'affectation spéciale (6); réunions du Groupe de pilotage du Comité du Fonds commun d'affectation spéciale (4);

- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel sur les activités du Centre du commerce international CNUCED/OMC et annexes (8); rapports du Groupe consultatif commun (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : Forum du commerce international (8 numéros); Répertoire mondial des associations d'importateurs (2); Répertoire mondial des organismes de promotion du commerce et d'autres institutions d'appui au commerce (2); Répertoire mondial des organismes chargés de la normalisation, de la réglementation technique, de la définition de mesures sanitaires et phytosanitaires et de l'écoétiquetage (2); bibliographie d'études de marché publiées (2); statistiques du commerce international PC-TAS (système d'analyse commerciale pour ordinateur personnel, sur DVD) (2); commerce mondial des épices (2); dossier sur les échanges (1); analyse de marché-profil de pays (1); débouchés (1); portail des analyses de marché-produits (1); bulletin du Réseau commercial mondial (World Trade Net) (24); notes sur la qualité des exportations (12); notes sur le conditionnement des produits à l'exportation (8); résumés de presse sur le financement du commerce (8); liaison sur les achats et les approvisionnements internationaux (4); bulletin de sensibilisation à l'information sur le commerce international (8); documents d'information commerciale du Réseau commercial mondial (1); base de données Juris international (1); indice des institutions d'appui au commerce (1); système de référencement « Competitive Edge » (3); série sur le secret commercial (10); publications sur le financement du commerce (7);
- ii) Publications isolées : guide sur l'analyse de la chaîne de la plus-value pour l'élaboration de stratégies d'exportation sectorielles (1); guide des achats dans le cadre des partenariats public-privé (1); stratégies de promotion du tourisme : les clefs de la réussite (1); manuel à l'intention des sociétés de services dans les pays en développement (1); Guide à l'intention des entreprises : Accord général sur le commerce des services (1); manuel sur l'innovation, facteur de réussite dans l'exportation de services (1); stratégies d'exportation pour les femmes chefs d'entreprise dans le secteur des services (1); l'Asie centrale : le commerce extérieur à la croisée des chemins (1); les nouveaux marchés de la confection à Singapour et en Malaisie – débouchés pour les pays en développement hors de l'Union européenne et des États-Unis (1); le marché européen pour les produits en jean (1); fonctionnement des post-marchés offshore : fournir des services d'appui aux marchés mondiaux (1); Cybermarchés business-to-business : tendances actuelles, enjeux et opportunités pour les petites et moyennes entreprises dans les pays en développement de l'Asie et du Pacifique (1); Cybermarchés : dynamique mondiale du secteur (1); la filière soie, bilan 2005 – analyse des tendances internationales de la production et du commerce, 7e édition (1); analyse des informations commerciales (édition révisée) (1); vente de l'information commerciale et services apparentés (1); mesure des résultats pour les services d'information commerciale (1); deux publications sur les thèmes retenus pour le Forum exécutif (2);
- iii) Publications isolées diverses : service de nouvelles sur les marchés : fleurs coupées (3), jus de fruits conditionnés en vrac (Europe et États-Unis) (1), fruits et légumes tropicaux et hors-saison frais en Europe (1), produits de base pour la filière pharmaceutique et médicaments de base (1), épices (rapports mondiaux) (1), plantes médicinales (1); notes de synthèse sur les marchés (12); base de données sur le conditionnement à l'exportation (Packdata et affiliés) (1); outils électroniques pour accroître la compétitivité (4); compétences électroniques pour les responsables des stratégies (4);

série sur les outils de diagnostic pour la gestion (3); études de cas sur les meilleures pratiques dans le domaine du commerce électronique (3); série sur l'amélioration de la gestion (8); série sur les outils de diagnostic pour l'exportation (1); série sur la promotion des exportations (12); mises à jour de SupportNet, outil de gestion opérationnelle en ligne à l'intention des institutions d'appui au commerce (4); mises à jour de RegionNet, outil de gestion opérationnelle en ligne pour les projets régionaux (4); mises à jour de LearningNet, outil de gestion opérationnelle en ligne pour les programmes de formation (4); module de formation pour les projets d'amélioration des entreprises dans le domaine de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (1); module de formation sur la gestion des opérations (1); mallette du gestionnaire d'institutions sur CD-ROM (1); outils de diagnostic sur CD-ROM pour la gestion de la chaîne des achats et des approvisionnements internationaux (1); modules de formation pour le programme de réduction de la pauvreté par l'exportation (5); série sur le renforcement des capacités nationales (7); « Fitness checkers » (outils d'autodiagnostic pour les petites et moyennes entreprises) (1); Lega Carta (1); PACKIT (fascicules d'information sur le conditionnement intégré) (3);

c) Coopération technique :

- i) Services consultatifs (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : des missions de courte durée seront organisées à la demande des gouvernements et d'organisations aux niveaux national, sous-régional et régional pour évaluer, concevoir, formuler et mettre en oeuvre des projets de coopération technique particuliers ou des éléments de programmes. Les domaines techniques particuliers couverts par les services consultatifs comprendront :
  - a. L'évaluation des besoins des utilisateurs et des insuffisances sur le plan des moyens; des évaluations du potentiel d'exportation par secteur; l'élaboration de stratégies d'exportation aux niveaux national et sectoriel; la mise en place, la promotion et la gestion de services et de réseaux d'information commerciale et la mesure des résultats pertinents; les analyses de marché; le renforcement de la capacité du réseau national d'appui au commerce, notamment les associations axées sur les produits et les associations de services;
  - b. Incidences pour les entreprises du système commercial multilatéral; développement des capacités et renforcement des services dans le domaine des compétences managériales; compétences électroniques, financement du commerce, droit commercial, gestion de la qualité et normes de qualité, conditionnement des produits à l'exportation; mise en place du cadre institutionnel et formation de formateurs dans les domaines des exportations et de la gestion des achats et des approvisionnements; commerce électronique et systèmes informatiques de gestion de la chaîne des approvisionnements; réforme et amélioration des marchés publics;
  - c. Un service de questions et réponses sera également disponible de façon régulière et pourra gérer environ 4 000 demandes;
- ii) Formation de groupes (fonds extrabudgétaires) : environ 700 activités de formation et de sensibilisation (26 070 participants) sur des thèmes choisis;
- iii) Projets sur le terrain (fonds extrabudgétaires) : 166 (69 projets actuellement prévus au niveau national, 47 au niveau régional et 50 au niveau interrégional);
- iv) Rapports d'évaluation des projets ou des programmes (4).

Tableau 13.6

**Ressources nécessaires : (coût total) 65 098 600 francs suisses (avant réévaluation des coûts)**

Catégorie	Ressources (en milliers de francs suisses)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	47 152,9	49 718,0	148	157
Autres dépenses	14 569,8	15 380,6	–	–
<b>Total</b>	<b>61 722,7</b>	<b>65 098,6</b>	<b>148</b>	<b>157</b>
Fonds extrabudgétaires	56 999,7	72 566,6	16	16

- 13.26 Le montant de 49 718 000 francs suisses demandé pour les postes doit permettre de financer 79 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 78 postes d'agent des services généraux. L'augmentation de 2 565 100 francs suisses est imputable à la création de 6 postes d'administrateur (3 postes P-4, 2 postes P-3 et 1 poste P-2) et de 5 postes d'agent des services généraux (autres classes), ainsi qu'au reclassement de 3 postes (2 postes reclassés de P-4 à P-5 et 1 poste reclassé de P-2 à P-3). Cette augmentation est en partie compensée par la proposition tendant à supprimer 2 postes [1 poste P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] du tableau d'effectifs. Les ressources correspondant à ces deux postes servaient jusqu'ici à rembourser le Bureau des services de contrôle interne à Genève et l'Office des Nations Unies à Genève (Bureau des services centraux d'appui) pour les services rendus au CCI. Afin de refléter de manière plus adéquate les arrangements administratifs conclus avec ces deux bureaux, les ressources correspondant aux deux postes en question sont transférées à la rubrique Subventions et contributions.
- 13.27 Le montant estimatif de 15 380 600 francs suisses prévu pour les autres objets de dépense comprend les ressources nécessaires pour : a) le personnel temporaire pour les réunions du Comité consultatif commun, le montant demandé à ce titre devant permettre de couvrir le coût de la traduction, de la révision et de la diffusion de la documentation à établir avant, pendant et après les sessions ainsi que le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires; b) l'acquisition de bases de données techniques, de publications et de documents, ou les frais d'abonnement à ces outils; c) les services de consultants et de spécialistes pour le Forum exécutif; d) les voyages; e) les frais de traduction et d'impression du Forum du commerce international et de divers autres documents et publications; f) les frais généraux de fonctionnement; g) les dépenses de représentation; h) les fournitures et accessoires; i) le mobilier et le matériel; j) les subventions et contributions. L'augmentation de 810 800 francs suisses est le résultat net des éléments suivants : a) augmentation de 118 800 francs suisses au titre des autres dépenses de personnel, imputable essentiellement au personnel temporaire supplémentaire pour le Groupe consultatif commun; b) diminution de 79 200 francs suisses au titre des consultants et experts, les besoins de spécialistes pour le Système intégré de gestion étant moindres; c) diminution de 344 700 francs suisses au titre des services contractuels, par suite d'une réaffectation interne des ressources; d) diminution de 80 600 francs suisses au titre des frais généraux de fonctionnement, résultant essentiellement d'une utilisation accrue des équipements de reproduction pour les activités extrabudgétaires; e) diminution de 3 600 francs suisses au titre des dépenses de représentation; f) augmentation de 359 200 francs suisses au titre du mobilier et du matériel, due pour l'essentiel à l'acquisition de meubles pour remplacer du mobilier trop ancien

pour être réparé et de fournir les équipements voulus aux nouveaux fonctionnaires, au remplacement du standard téléphonique, à l'acquisition de matériel dans le cadre du plan antisinistre du CCI et à l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire; g) augmentation de 840 900 francs suisses au titre des subventions et contributions, résultant de la proposition tendant à supprimer deux postes et à transférer à cette rubrique des ressources prévues pour les services contractuels, de façon à refléter plus adéquatement les arrangements administratifs conclus avec le Bureau des services de contrôle interne et l'Office des Nations Unies à Genève.

Tableau 13.7

**Récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle internes et externes et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/7/Add.3)**

Le Comité consultatif a rappelé ses recommandations concernant la nécessité de mentionner des indicateurs de succès quantifiables et précis. Le Comité a recommandé par ailleurs d'indiquer dans le tableau 11B.1 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 l'évolution en pourcentage d'un exercice biennal sur l'autre (par. 6).

Ces informations sont fournies dans le présent document.

**Comité des commissaires aux comptes (A/58/114)**

Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé au CCI de procéder à l'examen projeté des projets sur lesquels le Système intégré de gestion du Centre (SIGC) appelle encore des améliorations, d'établir un système de suivi aussi peu onéreux que possible et de prendre une décision formelle sur les deux modules du SIGC en suspens [par. 17 a)].

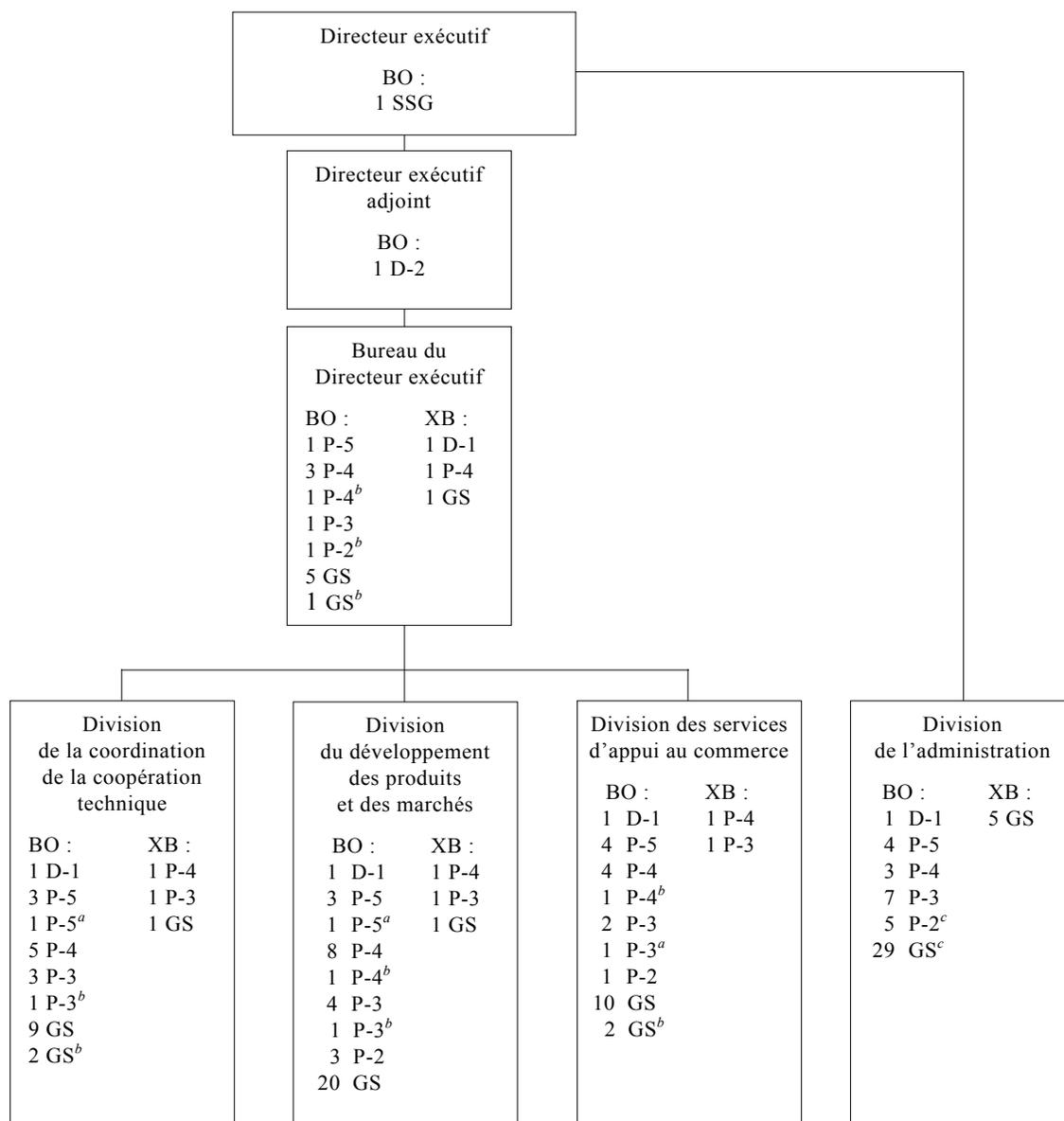
Les données du Système intégré de gestion (SIG) ont été intégrées au SIGC et au portail de projets correspondants. Les autres éléments de l'application SIGC ont été reconfigurés de manière à fournir des rapports consolidés sur les projets.

Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé au CCI de rationaliser encore davantage la gestion de ses projets et de veiller en particulier à fournir et à tenir à jour des tableaux financiers intérimaires récapitulant les sommes reçues et versées [par. 17 b)].

Le portail de projets mentionné ci-dessus fournit des données quotidiennement mises à jour sur les allocations de crédits et les dépenses pour chaque projet. De nouvelles améliorations sont prévues pour l'exercice 2004-2005.

## Centre du commerce international CNUCED/OMC

### Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2004-2005



*Abréviations* : BO = budget ordinaire; XB = ressources extrabudgétaires.

<sup>a</sup> Reclassements.

<sup>b</sup> Nouveaux postes.

<sup>c</sup> 1 poste P-2 et 1 poste GS supprimés.

## Annexe

## Produits habituellement inclus dans le budget-programme qui seront supprimés pour l'exercice biennal 2004-2005

<i>Numéro de paragraphe du document A/56/6/Add.1 (Sect. 11B)</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Raison de la suppression</i>
11.B19 b) i)	Notes sur le conditionnement des produits à l'exportation Fiches de synthèse PACKDATA, bulletins consacrés au conditionnement et à ses avantages	24	Pour une meilleure utilisation des ressources, ces publications sont remplacées par une publication unique, le « bulletin sur le conditionnement des produits à l'exportation » qui paraîtra tous les deux mois
11.B19 b) i)	Répertoire mondial des associations de responsables de la gestion des achats et des approvisionnements	2	Des services d'information extérieurs sont désormais disponibles sur l'Internet
11.B19 b) i)	Bulletin international de liaison sur les achats et les approvisionnements	1	Afin d'optimiser le contenu du bulletin, on a décidé de le publier sur une base semestrielle et non plus trimestrielle
11.B19 b) iii)	Service de nouvelles sur les marchés, rapport sur le riz	1	Des sources d'information extérieures sont désormais disponibles sur l'Internet
11.B19 b) iii)	Service de nouvelles sur les marchés, rapport sur le cuir	1	Des sources d'information extérieures sont désormais disponibles sur l'Internet